

## Reprendre son nom de jeune fille après un veuvage

Par enna207
Bonjour, Je suis veuve depuis + de 7 ans et je souhaiterais reprendre mon nom de jeune fille ; quelles sont les formalités ? est-ce que je continuerai à recevoir ma pension de réversion même si je n'ai plus le nom de mon défunt mari ? merci de vos réponses
Par jodelariege
bonjour votre nom de jeune fille/de naissance a toujours été votre nom principal le nom de votre défunt mari est un nom d'usage vous pouvez demander aux administrations diverses et variées de remettre votre nom de jeune fille le fait de reprendre votre nom de naissance n'a aucune incidence sur la pension de réversion
Par Rambotte
Bonjour. En fait, vous n'avez pas besoin de le "reprendre", parce que vous n'avez jamais changé de nom. Vous n'avez fait qu'utiliser un autre nom, celui de votre époux.
Par ESP

Bonjour et bienvenue,

en complément de l'intervention de mes amies.

Il y a bien sûr quelques contraintes administratives pour procéder au changement de nom sur tous vos documents officiels : carte d'identité, passeport, permis de conduire, livret de famille, etc.